



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Campagne de l'Ordre de Malte contre la lèpre, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Depuis 60 ans, la Fondation CIOMAL (Campagne de l'Ordre de Malte contre la lèpre) s'efforce de combattre sur différents continents les maladies tropicales, en particulier la lèpre. En plus de fournir des services de santé, notre organisation s'attaque de plus en plus à la question de l'inclusion sociale et économique et de la déstigmatisation des personnes atteintes de la lèpre et de leurs familles.

L'expérience de notre organisation a trait aux objectifs n° 4 et 8, que nous défendons ardemment en mettant des établissements scolaires à la disposition des jeunes chercheurs et des étudiants et en encourageant l'esprit d'entreprise de chacun au travers de microcrédits accordés aux familles.

Pour réaliser ces objectifs, des moyens financiers considérables sont nécessaires, mais ceux-ci ne sont pas facilement accessibles et sont souvent insuffisants. Dans les pays les moins développés, cette situation inéquitable est principalement due à l'absence de soutien international bilatéral ou multilatéral adéquat. Elle résulte également en partie d'une mauvaise allocation des ressources financières publiques locales. À cet égard, la Fondation CIOMAL, en collaboration avec Sovereign Order of Malta, soutient totalement la déclaration faite par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina Mohammed, à l'occasion du dialogue interactif avec le Conseil des droits de l'homme, organisé à Genève pendant sa quarantième session en mars 2019, dans laquelle elle soulignait le besoin d'augmenter les ressources destinées à la mise en œuvre du Programme 2030.

Dès lors, notre organisation appelle les États Membres, les organisations interétatiques et les organisations internationales compétentes à créer un nouveau mécanisme visant à garantir une assistance financière suffisante et régulière aux pays les moins développés en vue d'améliorer leur situation vis-à-vis des objectifs n° 4 et 8. Notre organisation suggère la création d'institutions de financement régionales spécialisées responsables de la recherche de sources de financement, qui répartiraient celui-ci de manière efficace et équitable entre les pays les plus pauvres, suivraient la mise en œuvre des programmes de financement et s'assureraient que ces derniers bénéficient directement aux personnes qui en ont le plus besoin.

Sans cela, il sera uniquement possible de promouvoir les objectifs n° 4 et 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sans pour autant les mettre en œuvre, en raison du nombre important de pays oubliés.

En conclusion, la Fondation CIOMAL (Campagne de l'Ordre de Malte contre la lèpre) et Sovereign Order of Malta, tout en reconnaissant les difficultés liées à la création d'un nouveau mécanisme de financement mondial, croient fermement qu'il s'agit d'une condition primordiale à la réalisation des objectifs n° 4 et 8.

Par conséquent, notre organisation appelle les États Membres, les organisations interétatiques, les organisations internationales compétentes et les autres parties prenantes à adhérer à cette proposition, dont l'objectif est de créer un mécanisme de financement spécifique et de réfléchir aux conditions et aux méthodes qui permettraient sa mise en œuvre. Notre organisation tient également à indiquer qu'elle est disposée à coopérer dans le cadre de ce projet.